

+

Les formations du réseau des producteurs bio d'Auvergne



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes



FORMATION

# Produire des légumes bio sans travail du sol

**Lundi 23 septembre 2019**



- **OBJECTIFS** : Etudier, en visitant une ferme expérimentée, les techniques du maraîchage bio sans travail du sol. Evaluer leurs incidences sur l'organisation du travail et les résultats économiques.
- **INTERVENANT** : Fabrice Landré, praticien du maraîchage bio sans travail du sol sur 1 ha depuis 2016 après 6 ans d'expérience en conduite bio classique.
- **LIEU** : Ecojardin des Grivaux - 3 chemin de la Goutte-Naizin - Lieu-dit Les Grivaux - 03470 PIERREFITE-SUR-LOIRE
- **HORAIRES** : 9h30-17h30
- **REPAS** : tiré du sac et partagé (chacun apporte ce qu'il veut et on partage le tout)

**FRAB AuRA** - 11, allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE  
04.73.44.43.45 - mehdi.ait-abbas@aurabio.org

**Cette formation s'appuiera sur le savoir-faire acquis par le maraîcher-intervenant, croisé avec les retours d'expériences des stagiaires.**

**Elle abordera les sujets suivants :**

- Approche globale de la méthode
- Intérêts agronomiques et freins techniques
- Pratiques spécifiques :
  - réduction/suppression du travail du sol
  - gestion des couverts et des paillages
  - implantation des cultures sur sol couvert : méthodes, matériel
  - fertilité du sol, fertilisation, irrigation
  - contrôle des adventices vivaces
  - gestion des ravageurs (limaces, rongeurs, etc.)
  - cultures associées (légumes / arbres fruitiers)
- Itinéraires techniques pratiqués sur la ferme
- Incidences sur l'organisation du travail
- Aspects économiques
- Possibilités d'application sur les fermes des participants
- Partage des expériences de chacun
- Opportunité d'un réseau régional « MSV Auvergne » ?



## Modalités d'inscription



- Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- Pour les **producteurs bio installés**, il est demandé d'être **adhérent** de votre GAB pour s'inscrire aux formations.
- Pour les **salariés agricoles** ou pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- L'inscription préalable est obligatoire et un **chèque de caution** est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.



### Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

**Pour en bénéficier** : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire **2079-FCE-SD**) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.



### Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

# Bulletin d'inscription

A envoyer à la FRAB AuRA  
11 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE  
avant le 10 septembre 2019



● FRAB AuRA ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

## Formation « Produire des légumes bio sans travail du sol »

le 23 septembre 2019

Nom :  
Prénom :  
Entreprise :  
Date de naissance (exigée par VIVEA) :  
Adresse :

Tél. :  
E-mail :  
(les inscriptions validées seront confirmées par courriel)

La participation à la formation est gratuite pour les personnes éligibles au financement de VIVEA : les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). **Merci cependant de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations de formation MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement qui pénalisent les comptes de l'association.

Mon statut actuel	Pièces à joindre <b>impérativement</b>	Financement
<input type="checkbox"/> <b>Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire ou aide familial</b> Eligible au financement de VIVEA	Chèque de caution de 90 € *	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>En démarche d'installation inscrit dans le PPP</b> (Plan de Professionnalisation Personnalisé)	- L' <u>original</u> de mon attestation d'éligibilité VIVEA délivrée par mon CEPPP - L' <u>original</u> de mon formulaire "Engagement du créateur d'exploitation agricole" signé - Copie de mon PPP signé - Copie d'écran de mon CPF - Chèque de caution de 90 € *	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>En démarche d'installation NON inscrit dans le PPP</b>	Chèque de participation de 90 € *	Selon votre situation, financement Pôle Emploi possible
<input type="checkbox"/> <b>Autre (salarié agricole...)</b>	Chèque de participation de 168 € *	Pour un dossier FAFSEA : nous contacter

\*encaissé en cas d'absence à la formation ou de désistement dans les 3 jours précédant le début de la formation, sauf cas de force majeure justifié

Date et signature :